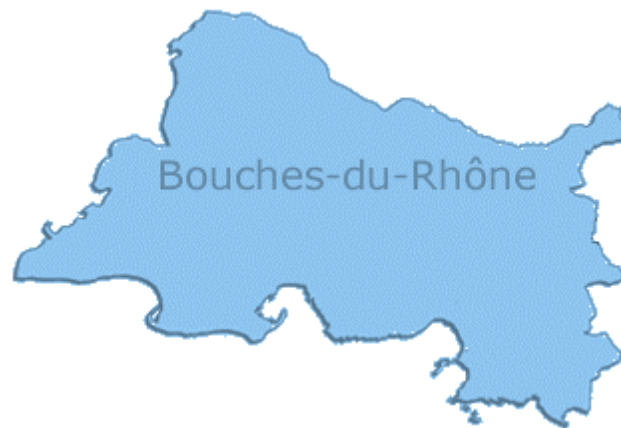




**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône



Bulletin Départemental n°119 bis du 10 mars 2021

SOMMAIRE

	Page
Division des Personnels Enseignants	
○ Appel à candidature enseignants 1 ^{er} degré_ Liste postes à profil Bouches du Rhône bis	2
○ Fiche de poste 43_ Conseiller Pédagogique Arts Plastiques réseaux Madrague, Vieux Port, Calanque, Etoile	3
○ Fiche de poste 44_ Conseiller pédagogique de circonscription Arles	5
○ Fiche de poste 45_ Conseiller pédagogique de circonscription La Rose	6
○ Fiche de poste 46_ Conseiller pédagogique de circonscription Saint Charles	7
○ Fiche de poste 47_ Conseiller pédagogique de circonscription Joliette	8



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Appel à candidature postes à profil Bouches du Rhône

Ref : circulaire 2015-114 du 21-07-2015- MENESR DGESCO A1-1 DGRH B1-3

Postes de Conseillers Pédagogiques missions départementales

[43 Conseillers Pédagogiques Arts Plastiques réseaux Madraque, Vieux Port, Calanque, Etoile](#)

Postes de Conseiller pédagogique de circonscription

[44 ARLES](#)

[45 LA ROSE](#)

[46 ST CHARLES](#)

[47 JOLIETTE](#)

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N° 43
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Conseiller pédagogique en Arts plastiques
	PLACE DU POSTE	Le poste est sectorisée sur les réseaux Madrague, Vieux Port, Calanque, Etoile. Il est rattaché à la circonscription de Marseille La Rose. Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission Arts et Culture.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique en Arts plastiques est un enseignant maître formateur avec une mission spécifique qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission Arts et Culture. Il exerce ses missions à l'échelle d'un regroupement géographique de réseaux académiques. Il assure le suivi de dispositifs départementaux, académiques et nationaux, en lien avec le coordonnateur départemental.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et conduire des animations pédagogiques en Arts plastiques dans le cadre de la formation continue. - Organiser et conduire des formations de formateurs. - Accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles, en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes. - Mettre en relation les écoles avec différents partenaires (collectivités locales, structures artistiques, culturelles, intervenants spécialisés), dans les domaines artistiques et culturels - Proposer des ateliers de découverte et de pratiques artistiques
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les besoins des équipes enseignantes avec les équipes de circonscription, - Impulser et coordonner des actions de formation en lien avec le coordonnateur départemental Arts et Culture et avec les conseillers pédagogiques de circonscription, - Inventorier les ressources, - Accompagner la conception et la mise en œuvre du PEAC selon le maillage du territoire en réseau par la mise en relation des structures culturelles avec les écoles et les établissements de ces réseaux. - Initier un projet départemental s'inscrivant dans les priorités nationales et académiques qui donnera lieu à des restitutions dématérialisées et à des expositions. - Coordonner les projets en lien avec la DAAC, le coordonnateur départemental Arts et culture et les structures partenaires. - Participer à la définition des actions, à leur gestion notamment lors des comités de pilotage, à la formation associée et à la valorisation des productions. - Accompagner les projets par le développement de ressources pédagogiques. - Participer à la conception et au suivi des projets locaux qui sont administrés par une convention engageant IEN, mairies, structures, artistes...
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Des connaissances solides en didactique des Arts plastiques - Disponibilité et mobilité (déplacements sur l'ensemble du secteur et hors du secteur pour certains dispositifs) - Aimer travailler en équipe, aimer le contact, oser se confronter à différents publics, - Etre capable d'animer des groupes de travail - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF de la spécialité : Arts visuels
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par courriel à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (copie courriel IEN en charge de la mission arts et ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr) avant le 14/03/2021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission départementale de recrutement.

	CONTACT	Laurent Escande- IEN chargé de la mission Arts et Culture, circonscription Marseille La Rose, ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr, 04 84 35 81 40.
--	----------------	--

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°44
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique de circonscription composée également d'écoles relevant de l'éducation prioritaire
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale ARLES
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Ce poste nécessite de la disponibilité. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> -Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue, notamment dans le cadre des dispositifs de l'éducation prioritaire. -Mettre en cohérence les liaisons inter-degrés, inter-cycles et inter-établissements -Promouvoir des espaces et modalités faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations en incluant le recours aux ressources numériques. -Être référent Mathématiques de circonscription et avoir des compétences didactiques dans ce domaine.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagner les enseignants dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, programmes, évaluations, informations...). -Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques -Apporter son concours à la préparation des CAFIPEMF ou CAPPEI. -Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale. -Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> -Connaitre les dispositifs favorisant la réussite des élèves (accompagnement éducatif, école ouverte, vacances apprenantes, CP 100% réussite, scolarisation des TPS...) -Connaitre les problématiques de l'éducation prioritaire. -Savoir développer des méthodologies de projet. -Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques. -Être capable de travailler en équipe avec le sens de l'intérêt général et disposer de qualités relationnelles avec des aptitudes à la communication écrite et orale. -Maîtriser les outils bureautiques et s'adapter aux nouvelles applications. -Être capable d'animer un groupe de travail avec différents partenaires -Faire preuve d'adaptabilité, de discrétion, de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Être titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par mail à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr copie mail ce.0131313g@ac-aix-marseille.fr avant le 14/03/2021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et du conseiller pédagogique départemental.
	CONTACT	Leïla DAVID IEN CCPD ce.0131313g@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<h1>N°45</h1>
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription Marseille La Rose
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription Marseille La Rose, 1 rue Maurice Korsek, 13001 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, - Intervenir dans les classes et les dispositifs et plus particulièrement auprès des débutants. - Contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion, en lien avec les coordonnateurs de l'éducation prioritaire - Dynamiser les pratiques de projet et les partenariats. - Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés, plus particulièrement des enseignants débutants - Suivre des constellations - Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils. - Référent Français de circonscription
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aimer travailler en équipe, - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, - Aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement, - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par courriel à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (copie courriel ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr) avant le 14/03/2021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	Laurent Escande – IEN Marseille La Rose ; ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr ; 04 84 35 81 40

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°46
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Saint Charles
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription, 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Pour les enseignants : Assurer un rôle d'aide, de conseil et de formation. Pour l'IEN : Être le Référent EPS, LV de la circonscription ; gestion de dossiers divers (suivi des évaluations nationales, CAFIPEMF, suivi des néo, plans de formation de circonscription et Education prioritaire...) Référent du réseau écoles-collège Gaston Defferre
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur et régulateur de partenariats - Suivi des FSTG, T1, T2, T3 et des enseignants en difficulté - Participer activement à la formation de tous les enseignants notamment par les animations pédagogiques de circonscription, les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés - Apporter son concours au suivi des projets des écoles - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aimer travailler en équipe (capacités relationnelles et adaptation) - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques - Aimer le contact oser se confronter au public, lui-même exposé professionnellement - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel - Avoir de solides compétences dans le numérique : création et gestion d'outils divers (« padlets », formation à distance comme hybride, notes de synthèses statistiques...) nécessitant la maîtrise de logiciels courants - Savoir développer des méthodologies de projet et une ingénierie de formation - Avoir de solides connaissances didactiques et pédagogiques
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes expérience)	- Etre titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par courriel à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (copie courriel ce.0133619n@ac-aix-marseille.fr) avant le 14/03/2021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	Thierry Illy - IEN de la circonscription, ce.0133619n@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°47
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Joliette
	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée Poste implanté dans les locaux des inspections de l'éducation nationale de Marseille Korsec, 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015) Ce poste nécessite de la disponibilité. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Être référent du dossier des doubléments des classes GS, CP et CE1 - Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue dans le cadre des mesures prises dans la refondation de l'éducation prioritaire. - Mettre en cohérence les liaisons inter-degrés, inter-cycles et inter-établissements. - Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les enseignants dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...) et la mise en œuvre des programmes. - Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. - Apporter son concours à la préparation des CAFIPEMF ou CAPPEI. - Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale - Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les dispositifs favorisant la réussite des élèves : CP 100% réussite (classes dédoublées, le cas échéant co-enseignements), scolarisation des moins de trois ans, accompagnement éducatif, école ouverte, vacances apprenantes... - Connaître les problématiques de l'éducation prioritaire. - Savoir développer des méthodologies de projet. - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances de compétences et de culture. - Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général. - Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte...) et s'adapter aux nouvelles applications. - Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité. - Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires - Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (Diplômes ou expérience)	- Être titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par courriel à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (copie courriel à ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr) avant le 14/03/2021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et du conseiller pédagogique départemental.
	CONTACT	Martine ANTOINE - IEN Marseille Joliette, ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr